Docusign Envelope ID: F3CE8B58-18A5-8AC2-82F3-3DDA0D66483C

AB LORIENT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €uros
9, rue Georges Brassens 56100 LORIENT
992 031 146 RCS LORIENT

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 AOÛT 2026

Monsieur Olivier RENARD,
Gérant de la société FOLEY INVEST
Société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 000 Euros,
Ayant son siège social 11 Impasse des Charmes 56450 Theix-Noyalo,
Immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 953 879 053,

Associée unique de la société AB LORIENT, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €uros dont le siège social est 9, rue Georges Brassens 56100 LORIENT et immatriculée au RCS de LORIENT sous le numéro 992 031 146

A pris les décisions suivantes portant sur :

. Constatation de la démission du Directeur général,
. Suppression du titre VIII des statuts (DIRIGEANTS ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES) devenu sans objet,
. Mise à jour de l'article 6.1 des statuts,
. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première Décision

L'Associé unique prend acte de la démission de la société DUVAL INVEST Société à responsabilité limitée au capital social de 10 000 Euros, ayant son siège social 27 Grande Rue 28260 GILLES et immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 978 646 867 de ses fonctions de Directeur général à effet de ce jour et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Deuxième Décision

L'Associé unique décide de supprimer le TITRE VIII des statuts (articles 32 à 35) devenu sans objet.

Troisième décision

L'Associé unique décide de modifier comme suit l'article 6.1 des statuts :

6.1. Apports en numéraire

Lors de la constitution, il a été fait apport d'une somme en numéraire de 10 000 €uros.

Quatrième décision

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Docusign Envelope ID: F3CE8B58-18A5-8AC2-82F3-3DDA0D66483C

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Rédigé pour être conclu et signé sous forme électronique en conformité avec les dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification des Parties qui garantit l'identité des signataires et l'intégrité de l'acte, le présent procès verbal, a la même force qu'un écrit original.

Pour la société FOLEY INVEST
Monsieur Olivier RENARD